

Protocole COVID année scolaire 2020-21

Dans le contexte actuel, nous sommes encore soumis à un protocole sanitaire pour éviter la propagation du virus COVID19 :

- L'accueil jeunes est ouvert aux adolescents de 11 à 17 ans dans les locaux habituels au 105 quai des entreprises à Coustellet
- Le nombre total d'adolescents accueillis a été réduit en tenant compte du respect de la distanciation (entre les jeunes et les encadrants) et des gestes barrières (activités adaptées, passage au toilette et repas).
- Les inscriptions se font à l'activité au : 06.11.37.99.84 ou par mail : jeunesse@aveclgare.org

Le port du masque est **obligatoire pour les encadrants** .
Tout mineur accueilli de onze ans ou plus **porte un masque de protection**.

Accueil : L'accueil se fera au rez de chaussée. Un sens de circulation a été mis en place :

- début d'activité : rez de chaussée – verrière - ascenseur- salle d'activité
- fin d'activité : sortie par l'escalier

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez les adolescents, les parents devront prendre la température du jeunes avant le départ pour l'accueil.

Si celle-ci est supérieure à 38°, l'adulte garde le jeune.

Sinon il pourra entrer dans les locaux pour se laver les mains et rejoindre la salle d'activité.

Ne pouvant faire d'arriver échelonné, il y aura un marquage au sol qu'il faudra respecter.

Les parents pourront entrer dans le bâtiment avec un masque.

Lors des rendez vous donnés à l'extérieur, le protocole annoncé ci dessus devra être également respecté.

Activités : le programme d'activité proposé tient compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Il est basé sur le projet éducatif et pédagogique élaboré par l'association.

Le port du masque sera **obligatoire** sur la structure et lors des activités.

Le jeune sera invité à se laver les mains ou se les désinfecter avec du gel hydroalcoolique avant de toucher, manipuler le matériel mis à sa disposition (matériel ludique, pédagogique, sportif...).

Transport : Lors des déplacements en minibus, le port du masque est **obligatoire**.

Les mini-bus seront désinfectés après chaque utilisation. Également, le jeune sera invité à se laver les mains avant de monter dans le mini-bus.

Repas : Un lavage des mains se fera avant et après les repas au savon de préférence, ou une désinfection avec un gel hydroalcoolique.

Tous les jours : Chaque adolescent doit avoir un sac avec une gourde et un masque.

Liste détaillée du décret définissant les critères de vulnérabilité pour les adolescents à risque, à consulter sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/5/5/SSAS2010803D/jo/texte>

EN CAS D'ABSENCE DU JEUNE POUR EMPECHEMENT OU MALADIE , PREVENIR LE DIRECTEUR au plus tôt au 06.11.37.99.84.

Ce présent protocole sera amené a être modifié selon l'actualité et les décrets gouvernementaux.

Coustellet, le 28 août 2020
Pour l'association A.V.E.C. – La GARE

Signature(s) du(es) parent(s) :
Avec la mention «Lu et approuvé ».

Signature de l'adolescent :
Avec la mention «Lu et approuvé ».